



U.C.S.A.cgt

Salaires 2015

Deuxième année consécutive sans augmentation générale

Pour la deuxième année consécutive, la direction de France télévisions a décidé de poursuivre le gel des salaires en 2015. Pas d'augmentation générale en 2015, comme en 2014, après 16,67 € bruts en 2013.

La politique salariale de FTV repose désormais exclusivement sur les augmentations individuelles avec toute la subjectivité et l'arbitraire que cela suppose. Depuis la mise en œuvre de l'Accord collectif et la disparition des commissions paritaires, certains salariés bénéficient d'1 mesure 2 années de suite tandis que d'autres doivent attendre jusque 5 ans pour les PTA, au-delà pour les journalistes. Près de 30 % des journalistes n'ont pas bénéficié de mesure individuelle depuis plus de 4 ans et 15 % depuis plus de 5 ans. Les seniors, PTA comme journalistes, sont particulièrement pénalisés.

La CGT a dénoncé l'incohérence de certains managers qui privent de nombreux salariés d'augmentation et de promotion sans avoir le courage de le leur dire en face, ni de le leur écrire. Ces managers ne mènent même pas les entretiens annuels qui sont pourtant inscrits comme une obligation dans l'accord collectif.

Rappelons que pour les PTA, au-delà de 4 ans sans mesure, le chef de service doit se justifier et proposer la formation supposée manquer. Sans cette justification, la mesure doit être attribuée (voir La Lettre hebdo CGT n°19 – vendredi prochain - sur les entretiens annuels individuels).

Pour 2015, c'est donc **toujours moins**, la DRH s'autorisant même certaines provocations sur le nombre excessif d'élus et mandatés à FTV ou les soi-disant surcoûts de l'indexation dans les Outremer...

La CGT a répété sa demande d'augmentation générale, plus juste, la revalorisation des minima, des indemnités de transports et de repas. Elle a aussi exigé que les mesures soient attribuées en priorité aux salariés exclus du bénéfice des mesures individuelles de manière répétée et demandé plus de promotions fonctionnelles.

L'attribution des mesures individuelles devrait se faire au dernier trimestre 2015. Dans la perspective des comités locaux des salaires, la CGT conseille aux salariés de s'adresser à leurs représentants et délégués du personnel pour dénoncer les injustices et mettre fin aux situations d'exclusion, voire de discrimination.

La direction a manifestement bien intégré le chapitre du projet stratégique de Mme Ernotte consacré à la réduction des coûts et à la modération salariale... Pour la CGT, c'est tout le contraire : il faut revaloriser les salaires pour rémunérer les qualifications, remotiver les salariés, répartir plus justement les gains de productivité pour favoriser la croissance et l'emploi.

Paris, le 1er juillet 2015